

INR- Appel à candidatures d'experts Numérique Responsable

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques, experts ou personnes compétentes intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'INR. Par cet appel, l'INR souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

Contexte

L'INR, association loi 1901 créée en 2018, a pour objet d'être un lieu de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable : la réduction de l'empreinte (économique, sociale et environnementale) du numérique, la capacité du numérique à réduire l'empreinte (économique, sociale et environnementale) de l'humanité, et la création de valeur durable / innovation responsable via le numérique pour réussir l'e-inclusion de tous.

Elle développe, dans l'intérêt de tous, une coopération interdisciplinaire étroite entre acteurs de la vie civile, de l'économie sociale et solidaire, enseignants, chercheurs, acteurs publics, privés et associatifs pour l'anticipation et l'appropriation des enjeux et des valeurs d'un numérique responsable.

Rôle et missions

Les experts INR auront pour mission, avec l'aide de la coordination de l'INR, de réaliser une revue exhaustive de la littérature scientifique et d'accompagner l'INR dans ses choix et orientations.

Les experts du groupe réaliseront une analyse critique des données, technologies et études disponibles. Le groupe évaluera le niveau de preuve en s'appuyant sur des méthodes reconnues.

[Tapez ici]

Ce travail pourra faire l'objet d'un rapport d'expertise collective qui permettra, le cas échéant, la mise à jour des conclusions et recommandations de l'INR.

Afin de mener à bien l'expertise, l'INR s'engage à solliciter les experts de façon ponctuelle et raisonnable afin de présenter des travaux, étude, technologies ou état de l'art aux membres de l'INR

Les experts seront amenés à se réunir en séance plénière une fois par an. Le groupe d'expert sera rattaché au Comité Scientifique de l'INR et ils seront régulièrement informés des travaux de l'INR.

Thèmes d'intervention

L'INR assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant :

- les sujets techniques relatifs au numérique responsable
- éco-conception des équipements et des services numériques, économie d'énergie, réemploi et recyclage, etc.
- Les usages relatifs au numérique responsable
- Les aspects sociaux (accessibilité numérique, amélioration pour l'utilisateur), l'économie du partage et l'amélioration de la coopération
- Le rôle du numérique pour glisser vers une économie plus sobre, vertueuse et circulaire
- Tout autre objectif susceptible de répondre aux enjeux précédemment mentionnés

[Tapez ici]

La réussite d'une telle expertise collective implique le respect de principes fondamentaux tels que la compétence, l'impartialité et la probité des experts, la collégialité, la transparence et l'ouverture de l'expertise. Dans cet esprit, les experts sont nommés dans le cadre d'appels à candidatures publics, ouverts et transparents. Ils sont sélectionnés sur la base de leurs compétences scientifiques (évaluées à partir de leurs expériences professionnelles et/ou publications scientifiques) et de l'examen de leur déclaration publique d'intérêts, afin de les préserver du risque de conflits d'intérêts au regard de nature des dossiers examinés par le collectif d'experts.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Pour satisfaire à l'impératif d'indépendance de l'expertise, les candidats devront remplir une déclaration publique d'intérêts (**DPI**) mentionnant leurs liens directs et indirects avec les entreprises et établissements dont les produits entrent dans le champ de compétences de l'INR ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseils intervenant dans ces secteurs.

Les déclarations d'intérêts des membres des comités seront publiées sur le site de l'INR .

Les éventuels liens d'intérêts, en particulier ceux détenus préalablement à la nomination d'un expert, seront évalués au regard de l'ordre du jour de chaque sollicitation. Avant la tenue de la réunion, l'INR identifie les risques de conflits d'intérêts des membres au regard des dossiers à examiner et décide, le cas échéant, s'il convient de limiter ou d'exclure la participation des personnes concernées sur les points de l'ordre du jour en cause.

Prise en charge des frais de déplacement

Les frais de déplacement sont pris en charge dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'INR.

[Tapez ici]

Dispositif d'indemnisation des activités d'expertise

Dans la majorité des cas, l'intervention des experts sera bénévole car limité dans le volume d'intervention. Ce sera souvent :

- Un avis
- Une intervention ponctuelle lors d'atelier
- Une veille technologique
- Une note
- ...

Une demande spéciale de rétribution pourra être faite sur la base suivante :

En qualité de membre d'une instance d'expertise, l'INR propose d'être indemnisé pour vos activités d'expertise dans les conditions prévues à l'article R. 5321-5 du code de la santé publique.

Pour l'étude préparatoire des documents à une séance et de préparation de réunion :

- 1 vacation par séance d'1/2 journée
- 2 vacations pour une séance d'une journée

[Tapez ici]

En cas de perte de revenu, une indemnisation est prévue pour la présence effective aux réunions :

	Nombre de vacances attribuées	Taux de la vacation
Membres et experts extérieurs ayant la qualité de travailleurs indépendants	1 vacation par séance	360 €brut
Membres experts extérieurs salariés (sur demande expresse)	1 vacation par séance d'1/2 journée	90 €brut

Dans l'éventualité d'une mission demandant plus d'engagement, un contrat sera établi entre l'INR et l'expert avec une rétribution proportionnelle au travail demandé.

[Tapez ici]

Modalités de candidature

Pour être étudié, le dossier de candidature doit être constitué des éléments suivants :

1. Formulaire de candidature précisant les domaines d'expertise du candidat
2. Lettre de motivation précisant son éventuelle expérience dans l'expertise numérique responsable, son niveau de disponibilité ainsi que son engagement à respecter les conditions d'indépendance vis-à-vis de potentiels conflits d'intérêts, s'il est retenu
3. Curriculum vitae
4. Déclaration publique d'intérêts (DPI) (voir ci-dessous)

Pour candidater, 3 étapes :

- Etape 1 : Récupérer le modèle du DPI sur le site de l'INR à la page INR - Appel à candidatures d'experts Numérique Responsable [METTRE LE LIEN]
- Remplir et enregistrer le formulaire de candidature disponible sur le lien suivant : @@@@
- Etape 2 : Envoyer à l'adresse contact@institutnr.org :
 - 3.1 votre lettre de motivation
 - 3.2 votre CV
 - 3.3 votre DPI

[Tapez ici]